

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4183

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Max Barel - Quartier Darnaise - Aménagement de parkings de surface en pied d'immeubles - Subvention à l'Opac du Grand Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La convention signée entre les partenaires du grand projet de ville (GPV) et l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru) prévoit des aménagements de proximité, dans les quartiers qui ne font pas l'objet d'opération lourde de renouvellement urbain.

L'opération proposée, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Grand Lyon, a pour objet la création ou la requalification de places de parkings de surface en pied d'immeubles.

Elle comprend :

- la requalification d'un parking au pied de deux tours permettant la suppression des stationnements sauvages (tours 69 et 71),

- la création d'un nouveau parking afin de prévenir l'apparition de nouveaux stationnements sauvages (tours 36 et 38) à la suite de la construction de 37 logements et d'une vingtaine de garages à l'arrière de la tour 38 (suppression de 20 stationnements en surface).

Les travaux seront exécutés au cours du 1er semestre 2006 sur une durée de 3 mois.

Le coût de l'opération s'établit à 68 917 € TTC (TVA à 19,60 %) financé de la manière suivante :

- Opac du Grand Lyon	14 119 € (y compris part résiduelle de la TVA)
- commune de Vénissieux	13 532 €
- Anru	13 532 €
- Communauté urbaine	13 532 €
- Région	14 202 €

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à l'aménagement de places de parking de surface à proximité des tours 36, 69 et 71, boulevard Lénine, dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux, sous forme d'une subvention d'équipement versée à l'Opac du Grand Lyon à hauteur de 13 532 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

- a) - les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations,
- b) - la convention financière entre la Communauté urbaine et l'Opac du Grand Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 204 170 - fonction 824 - opération 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,